

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 26
Pouvoirs : 09
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 04/04/2017

Le 10 avril 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (remplaçant Mr Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (pouvoir à Mr Bruno HENRY), Christian BAISE, Noël CHEYNET, Dominique DESFORGES (pouvoir à Mr Hubert BONNET), Jacky DUTRUC (pouvoir à Mme Nathalie BARDE), Françoise DUVILLARD (pouvoir à Mr Frédéric VALLOS), Olivier EYRAUD (pouvoir à Mme Christine CIOLFI), Yann GALLAY (pouvoir à Mme Gaëlle LICHTLE), Béatrice GUERIN (pouvoir à Mr Claude TRASSARD), , Raymond MOUSSY (remplacé par Mme Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL (pouvoir à Mr Yves DUMOULIN), Pierre PERNET (pouvoir à Mme Christine FORNES), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Patrick LOUAHALA - DGS, Géraldine RAYNAL - DGA

Secrétaire de séance : Mr Vincent LAUTIER

OBJET : FINANCES - Fiscalité Directe Locale 2017 – Vote des taux :

Vu le Code général des impôts,

Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 transmis par les services de la Direction Générale des Finances Publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

✓ **Fixe**

- × le taux de CFE (Contribution Foncière des Entreprises) à 22,17 %
- × le taux de TH (Taxe d'Habitation) à 6,70 %
- × le taux de TFB (Taxe sur le Foncier Bâti) à 0,012 %
- × le taux de TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) à 2,02 %

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170410-2017C21-FI
Affichage le :

20 AVR. 2017

20 AVR 2017



A Trévoux, le 10 avril 2017

Le Président,
Bernard GRISON